

# **MAISONS À L'ABANDON**

Depuis quelques années, construire à St Bonnet est devenu presque impossible. Il faut être dans un hameau d'au moins cinq maisons, sur un terrain non agricole et en respectant les exigences des Bâtiments de France si l'on est dans un rayon de 500 m de l'église. La plupart des derniers permis de construire n'ont pas abouti.

Il est donc essentiel de préserver les habitations existantes, de les maintenir en bon état et surtout éviter de laisser des maisons à l'abandon risquant à terme de devenir des ruines pour lesquelles tout permis de restauration sera refusé !

La préservation de la toiture est donc primordiale.



Si vous possédez une telle habitation pensez soit à la rénover, soit à la vendre. Elle pourrait permettre à une famille de s'installer sur notre commune.

# **FIN DU RÉSEAU CUIVRE**

Nous vous rappelons que le réseau cuivre sera définitivement enlevé fin 2025. Si vous êtes encore connecté à ce réseau, n'attendez pas trop pour demander votre raccordement à la fibre optique.

Contactez votre opérateur ou le service THD42.

